

# STRATEGIE AGENDA 21 PAYS FORET D'ORLEANS VAL DE LOIRE

AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS	
<b>AXE 1 : Un aménagement cohérent et soucieux de la qualité du cadre de vie à l'échelle du Pays</b>	1.1.	Inciter à un aménagement maîtrisé et équilibré (répartition des équipements, services, logements) à l'échelle du Pays et au-delà
	1.2.	Maîtriser l'étalement urbain à l'échelle des communes, pour préserver les espaces naturels et agricoles
	1.3.	Favoriser une mixité sociale dans l'habitat
	1.4.	Communiquer sur l'offre de transport existante sur le Pays et œuvrer pour le développement des modes de déplacement doux et de l'intermodalité
	1.5.	Encourager une prise de conscience accrue des risques par les acteurs et valoriser les projets d'urbanisation innovants en la matière (inondation, retrait-gonflement des argiles, risques karstiques, ...)
<b>AXE 2 : Une économie locale confortée et portée vers l'innovation</b>	2.1.	Favoriser la diversification, faire connaître les producteurs locaux et les accompagner à la commercialisation via les circuits courts
	2.2.	Maintenir et soutenir les filières élevage, maraîchage et arboriculture et valoriser les pratiques agricoles durables (construction, production, transformation)
	2.3.	Conforter, valoriser et soutenir le tissu économique local sous toutes ses formes (zones d'activités, artisanat, commerce local,...)
	2.4.	Valoriser les savoir-faire et compétences spécifiques du territoire et accompagner les entreprises dans leur cycle de vie (installation / formation / reprise-transmission)
	2.5.	Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire, et notamment les initiatives favorisant l'insertion sociale et professionnelle
<b>AXE 3 : Une valorisation des facteurs d'attractivité du territoire</b>	3.1.	Accompagner les projets relatifs à la préservation des paysages (Val de Loire, Canal, Loire, ...) et du bâti et les faire connaître
	3.2.	Renforcer l'identité touristique du territoire
	3.3.	Exploiter les potentiels environnementaux, touristiques et économiques de la forêt
<b>AXE 4 : Une mutualisation et une mise en réseau des services, pour le bien-être de tous</b>	4.1.	Accompagner la politique médicale et de santé favorisant l'égalité d'accès aux soins sur le territoire
	4.2.	Optimiser les équipements sportifs (mutualisation, accessibilité, polyvalence,...) et les moyens d'animation
	4.3.	Soutenir les projets culturels inscrits dans une logique de mutualisation et d'accessibilité à tous
	4.4.	Soutenir le développement de structures et d'activités dédiées à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, dans une logique de mutualisation, de mise en réseau
	4.5.	Favoriser le maintien des jeunes adultes sur le territoire (emploi, habitat...)
	4.6.	Améliorer* les dispositifs en matière de services aux personnes, mieux les articuler et favoriser la mutualisation des expériences (*conforter l'existant et/ou créer)
<b>AXE 5 : Un soutien aux logiques partenariales et de participation citoyenne au sein du Pays</b>	5.1.	Favoriser la participation citoyenne et le partenariat
	5.2.	Faciliter l'identification et la valorisation du Pays en tant que territoire mais aussi en tant que porteur de projets
	5.3.	Améliorer la coordination et la mise en commun des moyens et des compétences entre les collectivités du Pays, les collectivités voisines et les partenaires du territoire
	5.4.	Favoriser l'accès aux TIC (réseaux, équipements, formation...) permettant à tous (entreprises, habitants...) d'échanger et de s'informer
<b>AXE 6 : Une préservation des ressources naturelles et une lutte contre le changement climatique</b>	6.1.	Mieux connaître le patrimoine naturel et la biodiversité pour mieux les préserver, les gérer et les valoriser
	6.2.	Réduire les consommations énergétiques du territoire et lutter contre la précarité énergétique
	6.3.	Favoriser les énergies renouvelables locales et valoriser les matériaux d'éco-construction, notamment le bois
	6.4.	Valoriser les initiatives des acteurs du territoire en matière de sensibilisation au développement durable
	6.5.	Soutenir une gestion durable de l'eau notamment en matière d'assainissement et de gestion des eaux pluviales
	6.6.	Développer une gestion des déchets durable sur le territoire
	6.7.	Enclencher une réflexion globale sur les enjeux climat - qualité de l'air à l'échelle du Pays ou en partenariat avec les territoires alentours
	6.8.	Lutter contre la pollution sonore, notamment liée au trafic routier